

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 15 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le 15 MAI à DIX-HUIT heures TRENTE, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Régine LACHEVRE, 1ère adjointe au Maire, en session ordinaire.

Présents :

Mesdames Régine LACHEVRE, Sandrine ZERCHER, adjointes

Monsieur Jean BOURIT, 4ème adjoint

Mesdames Marion BOURSIER, Marie-Odile ROUX, Aya KOFFI, Marie-Noëlle PILLON, conseillères municipales,

Messieurs Frédéric LE ROCH, Thomas MADRANGE, Jérôme PEINTRE, conseillers municipaux.

Absents excusés

Messieurs Jean-François CRETET, Maire (pouvoir à Régine LACHEVRE), Patrick RENAULT, Adjoint (pouvoir à Sandrine ZERCHER), Sylvain AUGEREAU, Steve CHAIGNON, Yves BERTAUX, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Noëlle PILLON

Date de la convocation : 03 mai 2018

Membres en exercice : 15

Membres présents : 10

Pouvoir : 02

Le quorum étant atteint, Madame la première adjointe ouvre la séance à 18 heures 45.

S'agissant du compte rendu du 27 février 2018, il sera soumis au vote lors du prochain conseil en raison de l'arrivée de la nouvelle secrétaire de mairie le 1^{er} juin 2018.

16 – AIRE DE COVOITURAGE / Convention en vue de l'aménagement et de d'entretien avec le Conseil départemental de la Charente-Maritime

Il reste un candélabre à déplacer ainsi qu'un mur à consolider avant la réalisation des travaux lors du dernier trimestre 2018. La convention relative aux modalités d'implantation et de conditions d'entretien courant garantissant la propreté de l'aire de covoiturage avec le Conseil départemental est adoptée à l'unanimité des voix pour une durée de 6 ans.

17 – SDEER / Devis pour la préparation du réseau d'éclairage suite extension chemin de la gare

Le devis du SDEER relatif à la préparation du réseau d'éclairage pour l'extension du chemin de la gare pour un montant de 690,56 € hors TVA st accepté. Le SDEER prendra 50% de la facture à sa charge, soit 345.28 €, l'autre moitié restant à la charge de la commune.

18 – LIGNE DE TRESORERIE / Proposition d'ouverture

Une ligne de trésorerie est souscrite auprès du Crédit agricole pour un montant de 50 000 €.

19 – IAT Agent contractuel

Suite au recrutement d'un agent contractuel dans l'attente de l'arrivée de la secrétaire de mairie, il est validé l'attribution d'une d'Indemnité d'Administration et de Technicité de niveau 4 (montant annuel fixé à 449.29 € pour un temps complet) à compter du 15 mai ainsi que l'attribution d'une prime exceptionnelle couvrant la période du 1er au 14 mai 2018, du montant de l'IAT.

20 – Indemnité logement instituteurs

Suite à la lettre-circulaire du 29 mars 2018 de Monsieur le Préfet du département de la Charente-Maritime sollicitant l'avis du conseil municipal, le conseil municipal retient le montant de l'indemnité représentative de logement (identiques à ceux de 2015) proposé à savoir :

- taux de base annuel : 2185 € (instituteur célibataire)
- taux majoré de 25 % : 2731 € (instituteur célibataires avec enfants et aux agents mariés ou pacsés avec ou sans enfants),

Décisions :

01/2018	09/04/2018	GROUPAMA	chèque 3 631,25
02/2018	25/05/2018	CREDIT AGRICOLE	signature ligne de Trésorerie
03/2018	25/05/2018	SDEER	aire de covoiturage

Questions diverses :

La séance est levée à 19 heures 45 minutes.